

# Dans la Manche, l'ultime coup de poker de Bernard Bensaïd, le prédateur de cliniques mis en examen

Par Elsa Sabado - le 20/11/2023 à 13h35



**Le sort des cliniques de Saint-Lô et Coutances est suspendu à la décision du tribunal de commerce, prévue le 28 novembre. Criblés de dettes, les établissements appartenant au Groupe Avec, piloté par Bernard Bensaïd, sont assignés au tribunal par l'Urssaf, sur les ordres du ministère de l'Économie et des finances. C'est le signe d'un lâchage en règle après des années de soutien de la puissance publique à ce "Tapie" de la santé.**

Qui, de Saint-Lô ou de Coutances, gardera le bloc de chirurgie du Centre-Manche ? Pour les salariés des cliniques Henri-Guillard (Coutances) et de l'Hôpital privé du centre Manche (Saint-Lô), c'est l'enjeu de l'audience qui s'est déroulée le 26 septembre au tribunal de commerce de Coutances.

À la sortie, les personnels de Coutances poussent des cris de joie, tandis que ceux de Saint-Lô affichent des mines sombres. Bernard Bensaïd, patron du groupe Avec, qui possède les deux établissements, a annoncé aux juges qu'il renflouerait les caisses de la clinique de Coutances. Jacky Bidot, président de communauté de communes "Coutances mer et bocage", vient même marquer les salariés de Saint-Lô. En oubliant un peu vite que les deux établissements risquent fort d'être mis en liquidation lors de la prochaine audience programmée mardi 28 novembre.

## Bercy siffle la fin de la récré

L'Urssaf Normandie est à l'origine de cette procédure judiciaire, dont la première audience a eu lieu le 12 septembre 2023. Durant la pandémie de Covid, l'État avait autorisé un report du paiement des cotisations. Le Groupe Avec en a largement profité... mais ne s'est ensuite jamais acquitté de son dû. L'Urssaf exige ce jour-là les 740 000 euros que lui doit le Groupe Avec. Lors de la seconde audience, le 26 septembre, les questions fusent. Pourquoi l'organisme refuse-t-il d'accorder un échéancier au Groupe ? Pourquoi ne l'assigne-t-il qu'en septembre 2023, alors que sa dette court depuis décembre 2022 ?

Interrogée par *Le Poulpe*, l'Urssaf Normandie renvoie vers le ministère de la santé, et vers le Comité interministériel de redressement industriel (CIRI), qui dépend du ministère de l'Industrie. L'ARS Normandie nous a assuré « *veiller et se préparer aux différentes éventualités pour que toute évolution sur le maintien d'un site géré par cet opérateur ait un impact le plus limité possible sur l'accès aux soins des patients du territoire* ».

Nos messages au ministère de la Santé sont, quant à eux, restés lettre morte.

Ce n'est pas le cas du ministère de l'Industrie, tutelle du CIRI, dont la mission est d'aider au redressement des entreprises et auquel le Groupe Avec a fait appel en janvier 2023. Le cabinet de Roland Lescure livre, au détour d'un mail à notre journal, une information importante dans ce qui pourrait bel et bien s'avérer un scandale financier et sanitaire :

« *Le groupe AVEC, qui est issu de la reprise d'établissements en difficulté, est aujourd'hui confronté à de nouvelles difficultés financières sur certains de ses sites. Il est important que ces difficultés n'entraînent pas la bonne prise en charge des patients et le respect des obligations du groupe vis-à-vis de ses salariés et de ses fournisseurs. Dans ce contexte, et pour les établissements avec les situations financières les plus dégradées, un passage de main à un nouvel actionnaire capable de redresser les entreprises peut être la solution souhaitable* ».

Il faut croire que le comité a décidé, après examen, que le cas du Groupe Avec était désespéré.

## Gloire et trahison

Le Groupe Avec - appelé Docte Gestio jusqu'en 2021 - s'est fait une spécialité de reprendre des structures de santé et médico-sociales en difficulté à la barre des tribunaux de commerce, promettant aux juges consulaires investissements et maintien de l'emploi. En une dizaine d'années, il est parvenu à prendre le pouvoir sur 300 structures d'aide à domicile, Ehpad, cliniques, lucratives ou non. Il compte 12 000 salariés en France, et annonçait 7,1 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2020.

Mais depuis quelques mois, rien ne va plus pour Bernard Bensaïd. L'homme d'affaires est désormais lâché par les institutions qui l'ont jusque-là soutenu. « *Nous ne laisserons pas des acteurs financiers opportunistes chercher des appuis publics sans jamais tenir leurs engagements. (...) Nous n'acceptons pas ces dérives, et partout où cet acteur est implanté, j'ai demandé aux services de l'état d'être attentifs, exigeants et réactifs, vous pouvez compter sur notre mobilisation* », déclarait d'abord la Première ministre Elisabeth Borne [devant l'Assemblée Nationale le 25 octobre 2022](#).

L'ARS Ile-de-France a ensuite supprimé ses autorisations d'activité aux cliniques Saint-Brice en Seine-et-Marne le 30 novembre 2022, et [Yauban, à Livry-Gargan, le 1er juin 2023](#).

Le 11 janvier 2023, Bernard Bensaïd est [mis en examen](#) par le parquet de Grenoble pour « *prise illégale d'intérêts* » et « *détournement de fonds publics* » au détriment du groupement hospitalier mutualiste de Grenoble. 10 millions d'euros seraient irrégulièrement sortis des caisses.

Le journal d'investigation marseillais [Marsactu](#) nous a appris en octobre 2023 que le Parquet national financier, qui instruit désormais le dossier, avait ouvert une nouvelle enquête sur la clinique Bonneveine à Marseille, après une plainte des syndicats sur la volatilité de 6 millions d'euros de la trésorerie de la clinique, abondée par les prêts garantis par l'État pendant le Covid.

Enfin, le 18 octobre dernier, DG Santé, l'entreprise chapeau de l'ensemble des structures de santé de Bernard Bensaïd, basée à Montreuil près de Paris, était convoquée devant le tribunal de commerce de Bobigny. Contacté via une chargée de communication, le Groupe Avec a répondu à l'ensemble de nos questions qu'il prévoyait « *une prise de parole dans les prochaines semaines* ».

## Manoeuvres dilatoires

Pour Bernard Bensaïd, ce 26 septembre, l'essentiel est donc de gagner du temps. Le tribunal de commerce lui fait comprendre qu'il doit, pour obtenir, sinon le moratoire de l'Urssaf qu'il implore, au moins l'étalement de ses dettes normandes, solder les 330 000 euros de passif d'un plan de continuation de l'activité de la clinique de Coutances adopté avant qu'il ne la reprenne.

Bernard Bensaïd fait tapis, misant toutes les cartes qui lui restent : le plan de continuation était déjà à l'oeuvre quand le Groupe Avec a repris la clinique, il aurait injecté 1,5 million d'euros dans la structure, les charges de l'entreprise ont augmenté à cause de la loi Ségur, qui a obligé à augmenter les salaires, et du renchérissement du prix de l'énergie... Mais rien n'y fait. L'Urssaf a des ordres de Bercy.

Revenant d'une suspension de séance pour échanger avec son avocate, Bensaïd sort son va-tout, promettant qu'il doit vendre un hôtel trois jours plus tard, et qu'il paiera les 330 000 euros. Le tribunal lui demande alors de produire une preuve de ce qu'il avance. Son avocate s'engage à transmettre une promesse de vente irrévocable avant le 13 octobre, et de verser la somme avant le 31 octobre.

## Bensathon

*Le Poulpe* a mis le tentacule sur un mail permettant de douter qu'il ait tenu sa parole. Le 13 octobre, Denis Pasero, président de la commission médicale d'établissement de la clinique de Coutances, écrit à l'ensemble des médecins : « *Mr Bensaïd propose à la communauté médicale de la clinique Guillard d'entrer au capital d'une SCI qui achèterait et deviendrait propriétaire des murs de la clinique. Ce qui serait censé apporter de la trésorerie à la clinique et serait un signe fort de l'attachement des praticiens à cette clinique* ».

« *Les confrères étaient effarés, consternés. On nous demande de combler les dettes de M. Bensaïd, de faire un investissement pour devenir propriétaires, nous sachant pertinemment que l'avenir de l'établissement est plus qu'incertain. Et qu'on se retrouverait bailleurs de murs dont on ne récupérerait jamais les loyers* », commente, sous couvert d'anonymat, un des médecins destinataires de ce mail.

La clinique de Saint-Lô n'a pas transmis au tribunal les documents nécessaires pour examiner sa situation ce 26 septembre. Le tribunal a donc décidé de mandater un juge-enquêteur pour aller récupérer les documents sur place. S'ils ne connaissent pas le niveau des dettes de leur établissement, les médecins de Saint-Lô ont aussi fait l'expérience de la créativité du Groupe Avec en matière de gestion.

« *Le compte mandataire chargé de centraliser les remboursements de la sécurité sociale de nos opérations et nous rémunérer a été ponctionné par la direction. Elle avait la main sur ce compte, d'abord pour payer la taxe foncière, puis régler les dettes de l'Urssaf, nous a-t-on dit* », s'agace un médecin.

Les praticiens ont finalement récupéré leur dû. Échaudés, ils ont alors passé un accord avec la sécurité sociale pour qu'elle verse directement leurs honoraires sur leurs comptes personnels. « *L'ARS a connaissance de demandes d'avances de remboursements de la clinique auprès de l'assurance maladie* », nous a par ailleurs indiqué l'agence normande.

## Un système fondé sur les retards de paiement

Bernard Bensaïd aurait lui-même annoncé, le 26 septembre, une dette de 230 000 euros vis-à-vis des fournisseurs pour la clinique de Coutances, qu'il justifie par l'absence de comptable pendant six mois, ainsi qu'une dette, toujours de Coutances, envers le siège de son propre groupe de 140 000 euros - car chaque établissement repris doit payer le siège pour des frais de fonctionnement.

Qu'en est-il pour la clinique de Saint-Lô ? *Le Poulpe* a contacté Yann Vieuxbled, agent commercial pour des fournisseurs de prothèses de hanches et de genoux depuis 2012. Il affirme que la clinique lui doit 200 000 euros. « *Sachant qu'il ne s'agit que de commissions sur la vente de ces prothèses, je n'ose imaginer ce qui doit aux laboratoires eux-mêmes. Entre 2018 et 2023, j'ai dû menacer l'établissement de cesser ses livraisons une dizaine de fois pour obtenir qu'ils débloquent les fonds. Comme ces prothèses sont remboursées directement par la sécurité sociale, je ne comprenais pas la raison de ces retards. Je suis donc allé mener mon enquête du côté des caisses d'assurance maladie, qui m'ont assuré qu'elles n'avaient aucun retard sur les paiements* ».

L'homme poursuit donc son investigation auprès du pharmacien de la clinique de Saint-Lô. « *Consommables, tubulures à perfusions... il avait des problèmes avec tous les fournisseurs, à cause des retards de paiement* », rapporte de *santé d'un même bassin de vie afin de maintenir une offre de soins de qualité pour tous, et ce au plus près du patient*. « *Depuis la reprise par le groupe Avec, on ressent un manque de moyens chronique du fait de factures impayées : housses de protection pour caméras, pistolets à biopsie, matériel cassé non réparé... On a même manqué de seringues en plastique pendant 24 h* », confirme un chirurgien de la clinique de Saint-Lô.

Ces retards de paiement découlent directement de l'organisation du Groupe Avec. Si les établissements qu'il possède envoient remboursements de la sécurité sociale et/ou subventions, ils ne peuvent décider de la moindre dépense qui doit être validée par le directeur des achats basé au siège du groupe, à Vincennes (94).

« *J'ai quitté le poste de direction, car je ne servais à rien. Les comptables de la clinique de Saint-Lô me disaient que dès qu'on gagnait trois sous, l'argent remontait au siège où les factures étaient réglées au compte-goutte. Je n'avais aucune délégation de pouvoir, et je ne récoltais que les ennuis et la colère des artisans qui faisaient des travaux et n'étaient pas payés* », témoigne un ancien directeur de la clinique.

## Qui lui a donné les clefs et pourquoi ?

Comment et pourquoi les cliniques de Saint-Lô et Coutances sont-elles tombées dans l'escarcelle d'un tel gestionnaire ? En 2016, la maternité de Coutances ferme, faute de gynécologues. Alors que l'hôpital public leur propose de créer un groupe de coopération sanitaire entre public et privé, les médecins qui possèdent la clinique Henri Guillard préfèrent la vendre au Groupe Avec, qui leur promet de maintenir le site, l'activité et l'emploi.

« *Il a une ambition de développement et croit en Coutances. Au contraire de la plupart des autres projets* », déclarait dans *Ouest-France* l'ancien directeur, Ivan Tatar, entré depuis en contentieux avec le Groupe. En 2018, le groupe Elsan cède la Polyclinique de la Manche (Saint-Lô) au Groupe Avec, s'inscrivant dans « *une logique de complémentarité d'une offre de soins avec la clinique de Coutances* ».

« *Tout le monde a été surpris par l'arrivée de ce groupe qui n'est pas spécialisé dans les cliniques. J'ai des doutes face à sa capacité de pérenniser les établissements* », s'inquiétait Thierry Lugbull, alors directeur du CH Mémorial de Saint-Lô, en octobre 2017, toujours dans *Ouest-France*.

Mais c'est l'ARS Normandie, qui, en dernier ressort, a accordé les autorisations nécessaires au transfert des cliniques au Groupe Avec. L'explication de l'ARS Normandie est pour le moins alambiquée :

« *L'ARS Normandie a accordé des autorisations d'activité de deux établissements détenteurs du Groupe Docte Gestio : la clinique Henri Guillard et la Polyclinique de la Manche. Ces deux établissements sont détenteurs juridiquement des autorisations sanitaires et ont été repris par le Groupe AVEC avec les autorisations qu'ils détenaient antérieurement. L'Agence Régionale de Santé Normandie est vigilante au respect des conditions d'implantation et technique de l'agencement des autorisations des activités de soins conformément à la réglementation en vigueur. Par ailleurs l'ARS Normandie a mené plusieurs inspections sur cet établissement afin de vérifier les conditions de fonctionnement, de qualité et de sécurité des soins* ».

La directrice de l'ARS en exercice à l'époque est devenue "chargée des inspections et des contrôles" à l'Inspection générale des affaires sociales, son devoir de réserve ne lui a pas permis de répondre à nos questions.

« *Au niveau régional, l'ARS a depuis de nombreuses années l'objectif de fermer la clinique de Saint-Lô, car elle estime qu'il y a trop de plateaux techniques en Centre-Manche* », explique un médecin de la clinique de Saint-Lô qui y pratique de longue date. De là à penser qu'elle a délibérément confié ces cliniques au Groupe Avec pour s'en débarrasser, il n'y a qu'un pas.

Christophe Prudhomme, urgentiste cégétiste et conseiller régional LFI d'Ile-de-France, qui connaît bien le dossier du fait de la fermeture de la clinique de Livry-Gargan (93), ose le franchir : « *La politique du gouvernement depuis vingt ans a toujours été de faire reprendre les cliniques en difficulté par des groupes qui n'avaient aucune expérience et qui étaient à l'image de repreneurs d'entreprises à la mode Tapie. C'est par exemple l'ARS qui a imposé Bernard Bensaïd à la clinique mutualiste de Grenoble alors que d'autres solutions existaient* », souligne l'élu.

## Une catastrophe pour le Coutançais

« *Du temps doit être accordé à l'Hôpital privé pour se restructurer avec, en ligne de mire, la mise en place de l'unique partenariat public-privé du département de la Manche* », adjurait également les élus de la région\* de concert avec les personnels des commissions médicales d'établissement et Bernard Bensaïd dans une [lettre ouverte](#), le 11 septembre dernier.

« *Déplacements, fatigue, aggravation des pathologies, perte de chances... Si la clinique ferme, c'est une catastrophe pour le Coutançais. La clinique de Saint-Lô fermera aussi, et le public n'a pas la capacité d'absorber cette activité* », s'inquiète Jean-Dominique Bourdin, maire de Coutances. Mais maintenir un travail commun avec le Groupe Avec, n'est-ce pas prendre le risque de verser de l'argent public à fonds perdus dans des établissements privés ?

« *Groupe Avec ou pas Groupe Avec, on s'en fiche, on veut préserver notre outil de santé. Aujourd'hui, Bensaïd fait partie de l'équation, et il faut faire avec. Ce n'est pas la première fois que les tutelles lui donnent des autorisations* », balala l'édile, qui espère encore que Bernard Bensaïd soit "en capacité de jouer le jeu" et d'injecter des fonds dans les cliniques.

Une illustration de la pression qui pèse sur les épaules de ces élus de petites villes dont les cliniques, rendues non rentables par la tarification à l'acte, ne s'intéressent pas aux investisseurs sérieux malgré leur utilité sociale, et qui les pousse à accueillir à bras ouverts le premier venu.

Alors qu'aujourd'hui, le pronostic vital des cliniques de la Manche est engagé, [les médecins](#) regardent avec un peu plus d'intérêt l'idée d'une coopération entre public et privé. Assurant par ailleurs n'avoir "aucune naïveté" vis-à-vis du Groupe Avec "ou d'une autre", Jean-Dominique Bourdin a consacré la communauté médicale coutançaise "pour réfléchir ensemble à un acte de santé pour les 20,30 ans à venir".

L'ARS ne dit pas autre chose : « *Dans le contexte actuel de tensions des professionnels de santé, il est indispensable d'utiliser au mieux les ressources disponibles et de favoriser les complémentarités entre établissements publics et privés de santé d'un même bassin de vie afin de maintenir une offre de soins de qualité pour tous, et ce au plus près du patient* (...) *Une réflexion commune et territoriale a été engagée entre les cliniques de Saint-Lô et de Coutances et la direction des centres hospitaliers Mémorial de Saint-Lô et Coutances afin de faire émerger un projet coordonné sur le territoire concernant les activités exercées* ».

Bernard Bensaïd a en tout cas abattu une ultime carte le 31 octobre. Il a annoncé [l'embauche](#) de Jean-Michel Le Conte au poste de directeur général adjoint "chargé de suivi du plan de redressement 2023-2025". Cet ancien directeur du CCAS de Lisieux n'a aucune expérience dans la santé. Il était en revanche, jusqu'en juillet 2022, juge du tribunal de commerce de Coutances. Cela sera-t-il suffisant pour sauver le soldat de la Manche ? Les jeux seront faits le 28 novembre.

**\*Jean-Dominique Bourdin, maire de Coutances, Emmanuelle Lejeune, maire de Saint-Lô, Fabrice Lemazurier, président de Saint-Lô Agglo, Jacky Bidot, président de Coutances Mer et Bocage, les députés Stéphane Travers et Philippe Gosseil, Patrick Auffret, directeur des deux cliniques, Bernard Bensaïd, président du Groupe Avec, et les deux présidents des commissions médicales d'établissement Denis Pasero et Abdel-Rahmène Azzouzi.**

## Faites un don au Poulpe

Vous comptez parmi nos abonnés et abonnés et nous vous en remercions ! Pour nous aider à atteindre l'équilibre économique pérenne, vous pouvez également nous faire un don défiscalisé tout au long de l'année. Sans vous, Le Poulpe n'existerait pas !

[Je fais un don au Poulpe](#)

(et je bénéficie d'une déduction fiscale de 66%)

Société

Auteur

Elsa Sabado

Sur le même sujet



**Accusations de violences policières sur un lycéen d'Evreux, la justice refuse de faire le lien entre les blessures et un tir de flashball**

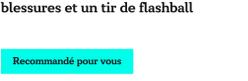


**Le hooliganisme à la sauce rouennaise**



**Décès de Thierry Frébourg au CHU de Rouen : médecins sanctionnés, bataille financière et "communication grossièrement erronée"**

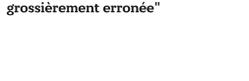
Recommandé pour vous



**Fiasco Remade dans la Manche : des commissaires à l'heure des comptes**



**Dans la Manche, quand la direction des Maitres Laitiers du Cotentin s'entête face à la justice**



**Près de Villedieu-les-Poêles dans la Manche, inquétiudes autour d'un projet, discret, de méga-porcherie**

